

FO CE L'FAIRE

Le compte-rendu du Comité d'Établissement du Pôle Nord-Est
du 23 Septembre 2016

Vendredi 23 septembre a eu lieu le Comité d'établissement France 3 Nord-Est à Strasbourg. Voici tout d'abord la déclaration préalable de Force Ouvrière, par Bruno Demange, élu de Nancy, président de la commission économique du CE du Pôle Nord-Est, et délégué syndical :

Pourquoi avons-nous signé ?

« Cette question ne concerne pas directement l'activité de ce Pôle Nord-Est, même si certains qui en sont issus font désormais partie du personnel de France Info. Toutefois, l'émoi est tel depuis l'officialisation du jugement du 13 septembre qu'il nous semble important d'apporter quelques éclaircissements.

Tout d'abord, ce jugement était-il utile et légitime ? Oui, car il est vrai que, juridiquement, l'entreprise n'a pas respecté une règle fondamentale : elle s'était engagée dans un processus risqué, en décidant de façon unilatérale de déroger à l'accord de 2013. Le juge a donc rappelé qu'on ne pouvait pas expérimenter de la sorte sans que ce soit encadré par un accord. C'est finalement assez logique !

Cependant, dans les faits, il existait dès le départ un dispositif associant les instances, pour qu'il existe de la discussion et de la concertation. La commission économique du CCE a permis la mise en place d'une commission (la CASMOA, ou commission d'analyse, de suivi de la mise en œuvre, et d'ajustement du projet). Celle-ci est présidée par un élu, salarié comme nous, et peut se voir adjoindre l'aide de l'ANACT, l'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail. Ce n'est pas à proprement parler un « accord », même si le CCE a adopté cette disposition avec une large majorité.

L'autre chose à ne pas oublier : l'exécution du jugement dans de tels délais était tout simplement infaisable. Tout le monde a pu voir sur le canal 27 que la newsroom est configurée de telle façon qu'il n'existe pas de salle de montage.

Imaginez-vous qu'en un week-end, on puisse équiper une dizaine de salles de montage dans des locaux qui ne sont pas prévus pour les accueillir ?

Imaginez-vous qu'en un week-end, on puisse trouver une quinzaine de monteurs et les former à un autre logiciel de montage que ceux utilisés dans le groupe ?

C'est une évidence : l'arrêt de l'activité, au moins pour un certain temps, et la mise à l'antenne de la mire était inévitable. Et clairement, cela aurait été une catastrophe pour l'entreprise et pour les salariés : en terme d'image vis à vis du public, de nos partenaires dans cette aventure, du CSA (avec qui nous avons des obligations par rapport à ce qui est mis à l'antenne sur le canal 27), et surtout de la tutelle, à quelques mois d'une élection présidentielle.

Et puis, redisons-le, les instances n'étaient pas contre cette EXPÉRIMENTATION sur une période TRANSITOIRE et sur un champ LIMITÉ à la chaîne info : elles l'ont approuvé en CCE, qui était l'instance consultée pour cela. Donc, n'était-il pas cohérent, et tout juste logique, que l'approbation au CCE puisse être transformée en accord, au moment où la justice nous dit que l'expérimentation ne peut pas être poursuivie sans un accord ?

Rappelons-le, l'engagement pris est transitoire, il ne porte QUE sur la chaîne info, et il n'y a donc juridiquement aucune crainte à redouter quant au fait que ça pourrait être étendu : très clairement, tout devra être rediscuté. Dès lors qu'on envisagera d'aller au-delà du transitoire ou de la chaîne info, en l'état, l'accord de 2013 s'applique.

L'engagement ne va donc pas plus loin que ce qui avait déjà été convenu, mais il permet aux 172 salariés engagés dans ce projet de pouvoir poursuivre cette aventure tout juste débutée ».

I/ LA SITUATION BUDGETAIRE AU 30 JUIN 2016

La commission économique a présenté ses travaux : elle a constaté que la situation était positive, avec un solde d'un million d'euros par rapport à la prévision. Il représente 1,9 % des dépenses réalisées (qui s'élèvent à 57 millions d'euros) et s'explique par des économies réalisées pour l'essentiel sur les charges de personnel. Plus précisément au niveau des personnels permanents, avec deux causes : le fait qu'un certain nombre de postes sont restés vacants, notamment dans l'encadrement, et l'effet dit "de saisonnalité" (avec notamment des charges sociales allégées en début d'année sur les postes de journalistes).

En revanche, très peu d'économies ont été faites sur les dépenses en non permanents (avec un taux de l'ordre de 9,5 %, que l'on peut considérer comme un minimum).

La commission a conclu que, en l'état, ce budget était bien dimensionné par rapport à l'activité.

Retrouvez le compte-rendu de la commission économique du 9 septembre : [ICI](#), ou à la fin du document...

En marge de l'exposé, des questions ont été posées sur les droits appartenant à France TV concernant les documentaires et magazines régionaux. On nous précise que c'est la responsabilité de France TV Distribution ; il s'agit souvent de très petites sommes (de l'ordre de 150 euros) qui sont rarement récupérées (et qui, de toute façon, seraient intégrés dans un dispositif de péréquation et ne seraient donc pas reversés aux antennes à l'origine des œuvres). De plus, nos documentaires et magazines « n'ont pas une grande valeur marchande » nous dit-on, et les sociétés de production avec lesquelles nous travaillons ne sont pas dimensionnées et n'ont pas le réseau pour commercialiser ces œuvres.

Un long débat s'est engagé ensuite sur la question du recours aux non permanents : pourquoi aussi peu de remplacements sur les absences pour maladie ? Notamment à

Strasbourg et à Lille ? La direction du Pôle a précisé clairement qu'aucune instruction n'était donnée aux rédacteurs en chef et aux chefs de centre pour ne pas remplacer des malades : le directeur de la régulation nous dit qu'il n'a jamais refusé une demande. S'il apparaît qu'il existe un besoin, les équipes sont encouragées à faire appel à des CDD.

L'une des explications de ce non-recours aux non permanents est que très peu de CDD immatriculés sont actuellement disponibles, certains d'entre eux ayant été sollicités pour France Info, ou pour remplacer des salariés partis sur France Info.

FO ajoute que cette situation tendue en ce moment ne concerne pas que le Pôle Nord-Est. A Nantes, par exemple, un préavis de grève a même été déposé pour la fin du mois, pour ce motif.

FO ajoute aussi que c'est cette semaine que les stagiaires de cet été qui ont été retenus vont être immatriculés. Il va donc être à nouveau possible de faire appel à des CDD !

II/ LA SITUATION DE L'EMPLOI AU 30 JUIN 2016

La commission « emploi formation » a présenté ses travaux : entre le 30/06/2015 et le 30/06/2016, le pôle Nord-Est a perdu 24.2 ETP. La direction nous explique que la fin du PDV a fait diminuer les ETP de 6,2. Il y a également un nombre important de postes vacants dans l'encadrement : ces postes sont très peu remplacés ; et quand ils le sont c'est bien souvent avec des cadres appartenant au pôle NE, ce qui n'influence donc pas le volume global des ETP.

L'autre raison de la diminution des ETP est la baisse des arrêts maladie de 800 jours ; il s'agit le plus souvent de longues maladies mais la commission emploi formation a constaté une augmentation des absences courtes, signe souvent d'un malaise social. Les membres de la commission pointent du doigt le manque de remplacement des salariés en arrêt maladie, ce qui génère un surcroît de travail pour les salariés en poste. Ce sujet revient donc une seconde fois sur la table, après avoir été évoqué durant le point précédent ! Il y a donc clairement un effort à faire pour améliorer ces remplacements lors d'arrêts maladies !

Evoqués aussi, le turn-over, les heures supplémentaires (en baisse), ainsi que le détail des mouvements dans les différentes antennes du Pôle, sans oublier la liste des salariés du Pôle retenus pour France Info...

Retrouvez le compte-rendu de la commission « emploi formation » du 14 septembre : [ICI](#), ou à la fin du document...

En marge de l'exposé, il a été rappelé en séance que contrairement à ce qui a été dit en commission, le poste de documentaliste non remplacé à Nancy reste en « poste vacant » jusqu'à ce que les travaux sur les conditions de travail des documentalistes soit achevé. Les élus ont aussi voulu savoir comment les choses risquaient de se passer avec l'objectif de suppression de 500 postes d'ici 2020. La direction nous a redit qu'elle n'avait pas encore d'instructions à ce sujet, mais qu'elle sait déjà que ça ne concernera pas les « postes vacants » : uniquement certains départs à la retraite...

Une question a été posée sur la Bourgogne, par rapport au remplacement de l'activité qui était assurée par Catherine Combres avant son départ pour Nancy. Réponse de la direction : une réorganisation du travail a été faite sur l'ensemble de l'activité ; la partie « mutualisation d'activité » a été renforcée. A la question « le poste sera-t-il remis en consultation ? » la Direction a répondu ne pas avoir statué sur le poste.

Autre question : concernant le poste de maquilleuse de Dijon, depuis que Marie-Thérèse Schneider est à France Info : il est précisé que la salariée est en détachement, le temps de sa période d'essai. Pendant ce laps de temps, aucune mise en consultation.

FO rappelle à ce sujet que l'entreprise est « hors la loi » si elle ne procède pas à des remplacements via la sollicitation de CDDU, conformément à l'accord signé avec la SMSP.

III/ L'ANALYSE DES PROCESSUS DE TRAVAIL DES DOCUMENTALISTES

La direction a souhaité présenter le dispositif qui sera utilisé et son calendrier pour effectuer cette analyse. Présents autour de la table, Michel Broggi, responsable coordination des projets de production (qui sera en charge du projet), et André Faucon, DRA de l'antenne Alpes (l'une des deux antennes dans lesquelles l'étude a déjà été effectuée).

André Faucon a donc été porteur du projet grenoblois, qui examinait un sujet plus vaste et « inter métiers » : l'analyse de la fabrication des JT.

L'ANACT a donc piloté ces échanges entre salariés (qui ont pu s'exprimer librement, et parfois de façon confidentielle). Cinq réunions globales se sont déroulées, mais d'autres ont été possibles pour développer des points particuliers. A chaque réunion suivante, un compte rendu des travaux précédents était effectué, et ce qui n'était pas partagé par l'ensemble du groupe n'était pas conservé. L'un des intérêts est en tous cas que ce n'est pas juste le retour d'un expert, mais un regard interne très global.

Dans notre cas, le champ d'étude sera plus restreint, puisqu'on n'examinera que l'impact d'Imedia sur le travail des documentalistes. C'est l'antenne de Reims qui a été choisie pour ce travail.

Les élus soulèvent que Reims n'est peut-être pas le reflet de ce qui se passe dans les autres antennes... Réponse de la direction : il est tout à fait possible que le travail d'étude soit élargi, si effectivement la situation, ou un point précis, sont jugés trop particuliers.

Quel calendrier ? La direction souhaite que ça puisse démarrer dès que possible, afin que 4 ou 5 réunions puissent être calées, pour une restitution début 2017.

IV/ BILAN SEMESTRIEL DU PLAN DE FORMATION 2016, ET ORIENTATIONS DU PLAN DE FORMATION 2017

La commission « emploi formation » a présenté ses travaux : tout d'abord, pour 2016, le plan de formation réalisé (hors compte personnel de formation) est au 30 juin de 43,4%, pour un montant de 157.637 €. Pour rappel, le budget total 2016 est de 356.618€.

du budget du pôle (soit 108675 € sur un budget de 164 286 € du plan de formation 2016). Entre le budget engagé et celui qui a été réalisé, nous constaterons un déficit budgétaire de 35 240.25€ (qui sera pris en charge par la direction parisienne).

Devant ce marasme financier, seules les formations « caravanes de l'info » (pour les journalistes) et ARGOS (pour les gestionnaires d'antenne) sont maintenues... ainsi que les formations « période de professionnalisation » (qui n'amputent pas le budget formation de FTV). Les autres formations du plan non réalisées à la fin avril ont été annulées.

C'est la première année que l'on constate un tel changement entre ce qui est prévu et ce que le Pôle doit supporter cette année.

La commission s'est intéressée aussi à la situation des quelques reconversions accordées.

Quant à 2017, le budget prévisionnel 2017 sera en fait le budget 2016 moins 10%... donc, de l'ordre de 150.000€.

Le projet sur 3 ans paraît ambitieux ; mais quand on voit le plan de formation diminuer en régions comme « peau de chagrin » chaque année, pas sûr que France TV ait les moyens de ses ambitions ! De plus, nous ne trouvons aucune trace dans ce document sur les orientations stratégiques d'un budget « accompagnement au bénéfice des collaborateurs impactés par la réforme ».

Retrouvez le compte-rendu de la commission « emploi formation » du 7 septembre : [ICI](#), ou à la fin du document...

En raison des conclusions de la commission « emploi formation », les élus ont adopté deux avis négatifs concernant ces deux sujets à propos des plans de formation 2016 et 2017.

V/ QUESTIONS DIVERSES

1) Saisie des jours fériés dans Mon Kiosque

Il est exact que, suite à des anomalies constatées dans les saisies par anticipation, les jours n'apparaissent désormais qu'au moment où le jour peut être posé... ce qui ne sera pas sans poser des problèmes pour gérer ses congés, notamment en Alsace et en Moselle, avec le dernier jour férié qui est le 26 décembre !

2) Postes liés à la nouvelle organisation

La direction rappelle que, conformément à l'accord de méthode signé à ce sujet, une information sur ces postes a été faite à tout le personnel à partir du 13 juillet ; depuis cette date, un certain nombre de collaborateurs a fait connaître son intérêt pour tel ou tel poste ; certains ne seront donc pas mis en consultation

3) Nombre d'équipes à la locale de Boulogne

Le nouveau rédacteur en chef de Lille a décidé d'affecter au JT régional l'une des 3 équipes de la locale : la direction nous précise à ce sujet que c'est en effet à la main du rédacteur en chef, qui organise cette activité ; les élus soulèvent qu'on est loin du projet initié lors des ateliers de réflexion du printemps dernier (qui, dans le Nord, se nommait « une locale à grande échelle ») ; la direction du Pôle propose qu'une réunion soit organisée sur site, en sa présence

4) Financement des diffusions des éditions locales

Il est soulevé le fait que le coût (jugé trop coûteux pour être engagé) pour la diffusion des locales sur les nouveaux supports, inclut le prix du satellite, qui est particulièrement cher ; et si il n'y avait que les box, est-ce que ça ne vaudrait pas le coup ? La direction a juste répondu qu'un point sur les locales est à l'ordre du jour du CCE de cette fin septembre.

5) Transparence lors des appels à candidature lors d'évènements tels que les JO ou le Tour de France

Des élus regrettent que ces appels ne soient pas communiqués à tous les salariés, mais soient filtrés par les chefs de service (qui, parfois, ne sont pas désireux de relayer). Ces élus rappellent qu'il s'agit d'évènements exceptionnels, qui peuvent n'arriver qu'une fois dans une carrière ; nous reviendrons sur ce sujet, qui n'a pas été solutionné.

6) A quand une diffusion en HD ?

Nous sommes revenus sur ce problème de qualité d'image sur France 3, alors que des chaînes locales diffusent déjà en HD... La direction nous répond qu'il faut déjà basculer en MPEG 4, et renouveler le matériel (caméscopes, régies...) ; il n'y aura pas une date mais plusieurs, en fonction de la réalisation de ce plan de déploiement.

Prochain CE le 21 Octobre à Strasbourg



Bien évidemment, vos représentants FO au Comité d'Etablissement sont à votre écoute : Muriel Bessard (Dijon), P. Campagne (Lille), Catherine Reggianini (Metz et Nancy), Bruno Demange (Metz et Nancy), Eric Vial, Jean-Paul Furno, Henri Weiken, Roya Moradpour (Strasbourg)



Compte rendu
de la commission Économie et Structure
Pôle Nord-Est
du 9 septembre 2016 à Reims

Présents : Laurence Carpentier, Carole Herbin, Florence Neuville, Yvonne Roehrig, Jean-Renaud Gacon, Eric Vial, et
Bruno Demange
Pour la direction : Nadine Mougel, directrice finances

Ordre du jour : Examen de la situation budgétaire au 30 juin 2016

La commission débute par le constat d'une situation budgétaire positive, avec un solde d'un million d'euros par rapport à la prévision.

Ce solde représente 1,9 % des dépenses réalisées (qui s'élèvent à 57 millions d'euros). Ce solde positif s'explique par des économies réalisées sur différents postes par rapport à ce qui était prévu : 1,1 million pour les charges de personnel, et 0,5 million pour les autres dépenses.

1) Les charges de personnel

A/ L'économie se fait au niveau des personnels permanents, et s'explique par deux causes :

-d'une part, un certain nombre de postes sont restés vacants, notamment dans l'encadrement :

Rédacteurs en chef adjoints à Nancy et à Dijon, rédacteur en chef à Besançon, cadre technique à Nancy...

Tous les postes sont budgétés, et sont pourtant sans charge réelle (du fait de leur vacance). Et sur ce type de poste, il n'y a pas de recours aux non permanents.

La commission a alors posé cette question : qu'est-ce qu'il fait de cette économie ?

Réponse de la directrice financière : elle peut être utilisée pour entreprendre des choses qui n'auraient pas forcément été faites sans cela, ou pour disposer de davantage de souplesse. Tout ne sera probablement pas dépensé d'ici à la fin de l'année, mais des renforts sont acceptés, et tous les projets de PAE peuvent être financés. Un chiffre parle : à fin août, nous sommes déjà à 26 PAE et opérations spéciales sur le pôle.

-l'autre explication est l'effet de saisonnalité, avec des charges sociales allégées en début d'année sur les postes de journalistes...

Même si les nouvelles procédures imposées par l'URSSAF ont peut-être réduit le volume de cette économie.

Rappel : en fin d'année 2015, la direction a demandé à l'ensemble des journalistes de choisir entre le régime "avec 30 % de déduction" et le régime "normal", la non-réponse entraînant de fait le régime normal (contrairement aux années passées). Et là où la quasi-totalité

des journalistes était au régime avec déduction, combien sont-ils aujourd'hui avoir opté pour cette formule ? Le chiffre serait intéressant à connaître.

B/ Très peu d'économie en revanche sur les dépenses en non permanents.

Nous restons globalement depuis trois ans à un taux de non permanents de l'ordre de 9,5 %, que l'on peut considérer comme un minimum : difficile en effet de faire moins !

La commission demande comment cette ligne budgétaire des non permanents est calculée.

En fait, tout part des fonctionogrammes et des analyses de potentiel. C'est là qu'apparaissent les besoins, et les éventuels besoins de renfort. Ensuite, si il existe des postes vacants en cours d'année, il peut y avoir recours à des CDD pour remplacer, mais cela se finance par le poste de permanent (budgété et non dépensé).

Globalement, on peut considérer à ce sujet qu'il existe un turnover moyen de 40 postes sur l'année sur le pôle. Au-delà, la logique n'est plus de se retrouver avec des besoins pouvant atteindre 6 à 700 jours sur un métier (comme on pouvait le voir en 2010). On est plutôt entre 0 et 200 jours...à l'exception des motifs non maîtrisables tels que les maladies. Pourquoi pas davantage ? Car il y a adaptation des besoins par rapport aux ressources, embauches ou processus de redéploiement.

Ce pourcentage de non permanents n'est donc pas le reflet d'une régulation qui ne fonctionnerait pas ; au contraire, la régulation fonctionne très bien.

Là, on est stabilisé...et on voit mal comment la direction pourrait demander de réduire encore ses enveloppes, sauf à devoir toucher l'activité.

Quatre autres questions sont posées concernant ces charges de personnel :

- comment les choses se passe-t-elle sur le plan budget en cas de détachement, par exemple sur des missions d'encadrement ?

Il y a refacturation...sauf quand il s'agit d'un détachement restant au sein du pôle. Après la réforme, des facturations seront effectuées entre les directions régionales, même en cas de détachement à l'intérieur de l'actuel territoire.

- pourquoi les "autres charges de personnel ne baissent-elles pas dans les mêmes proportions ?

Ces autres charges sont le budget d'action sociale (payé par Paris et réaffecté ensuite en local), la restauration (cantine ou ticket restauration) mais aussi le coût des assistantes sociales, et tout ce qui est mis au service des personnels. Certains coûts sont fixes, et il n'y a pas forcément de corrélation.

- comment seront traités les besoins en régions de la nouvelle chaîne France Info ?

Il n'est pas souhaitable de refacturer des moyens dont une antenne dispose pour ses propres JT. Il peut arriver de refacturer les prestations précises (par exemple lorsqu'il y a besoin de louer un DSNG ou que l'on doit mettre à disposition des ressources supplémentaires...). Si des écarts importants sont constatés de ce fait, des mises en alerte pourront être activées par le biais du suivi de l'activité. On sera donc en capacité d'évaluer le nombre de contributions à l'année. Enfin France Info reste tout neuf, et il n'existe pas encore de mode opératoire à ce sujet.

- comment les choses vont-elles se passer pour l'avenir de l'activité si un départ en retraite sur deux n'est pas remplacé ?

Pas simple ! Mutualiser encore davantage ? Ce ne sera pas aussi évident, avec le rétrécissement des périmètres. Même si "le réseau a déjà fait beaucoup d'efforts", on peut douter qu'il ne soit pas touché aux 3400 ETP qui le composent. Toutefois, le potentiel humain est calqué aujourd'hui sur l'activité, et les marges de manœuvre sont donc faibles. Les solutions ne peuvent clairement être que de nouvelles mutualisations, des modes opératoires différents ou bien des baisses d'activité.

2) Les autres dépenses

A/ La commission note tout d'abord une ligne importante en augmentation : celle des "frais de programmes, de production et prestations techniques" à 998 000 €.

Cette situation est liée à des questions de facturations. Un total de 42 PCPL a été prévu ; à la moitié de l'année, 24 sont normalement budgétés, et 20 seulement sont « payés ».

On trouve aussi dans cette partie les lignes de "ça roule en cuisine", ou bien le budget de réserve pour les PAE. Ce dernier poste n'est d'ailleurs pas toujours utilisé intégralement : il existe en effet des demandes auprès d'un fonds d'intervention proposé par la DCAR (direction de la coordination des antennes régionales), lorsque les projets nécessitent des moyens que les antennes n'ont pas.

Même si il y a possibilité de faire financer via le budget du pôle, la règle est de solliciter ce fonds. Ce poste-là peut donc se retrouver en économie à la fin de l'année.

Aparté

Concernant les documentaires et les PCPL, il s'agit aujourd'hui d'enveloppes mutualisées. On prévoit par exemple 6 PCPL par antenne par an, soit 42 à l'échelle du pôle. Après, certaines antennes peuvent en effectuer moins et d'autres davantage. Demain, il faudra forcément répartir plus précisément ces produits entre les trois directions régionales. De même pour le documentaire : l'enveloppe de 2 millions prévoit 49 documentaires. Là aussi, la répartition sera à affiner davantage avec la direction du réseau.

La commission en profite pour poser une question *sur les recettes liées à ces produits : va-t-on les chercher ?*

Il s'agit en l'occurrence des recettes des producteurs sur les œuvres qu'on a coproduites. Sur nos documentaires, France TV détient des droits à recette qui sont en moyenne de 12 %. Ces recettes sont perçues pour le compte de France Télévisions par France Télévisions Distribution.

B/ Une autre ligne importante est celle des "achats hors programmes".

Ces dépenses, dépassant le million d'euros, ont baissé de 59 000 €, en raison d'une baisse du prix de l'énergie (notamment du gaz). Le gaz est l'énergie utilisée dans l'essentiel des stations : à Lille, Nancy, Reims, Amiens et Besançon.

Seul Strasbourg était équipé au fuel (et vient de passer à la biomasse).

Et Dijon est alimenté par une chaudière collective, pour un tarif intéressant.

En 2017, d'autres économies seront effectuées sur le gaz, avec l'entrée en vigueur des effets d'un appel d'offres national, permettant de gagner encore 33.000 euros.

On trouve aussi dans cette ligne budgétaire les "fournitures techniques" (pour 440.000 euros).

C/ Les « coûts de transmissions »

Les dépenses ont quasiment disparu des "charges de niveau 1". Il ne reste désormais à cet endroit que les liaisons HF et les VRC. Le reste est passé en "charges de niveau 2".

D/ Les « frais de missions »

Ils sont à un niveau identique à celui de l'an dernier. Cette ligne dépend du volume de non permanent et aussi notamment des volumes de détachements.

E/ La ligne "locations et charges locatives"

Elle est stable et sans surprise, puisque tout est calibré. On trouve à cet endroit une petite réserve pour des locations lors des PAE, qui n'est pas totalement consommée.

F/ Entretien / maintenance

On dépasse par rapport au budget prévu.

Car, quand la situation est positive, il est intéressant d'engager des travaux...à l'exemple de la Lorraine (avec le hall d'accueil de Nancy, ou des nouveaux locaux de la locale de Metz). Une partie importante est financée par le budget d'investissement, mais une partie est prise sur le budget de fonctionnement.

Autre exemple de travaux : à Strasbourg, le réaménagement de la salle bleue (avec l'arrivée d'Imédia), ou à Dijon (le bureau de du service organisation).

Une question : comment les choses vont se passer avec la fin des pôles, avec les contrats de maintenance ? Les contrats de maintenance sont connus à l'avance et peuvent être budgétés par antenne. En revanche, le budget pour des répartitions « entretien de bâtiments et travaux » est mutualisé et couvre les sept antennes, avec un esprit de "pot commun". Demain, il faudra une répartition plus minutieuse.

G/ La communication

Là aussi, il y a dépassement par rapport au budget, avec la campagne pour le site web consacré à 14/18. La commission soulève qu'une stratégie ambitieuse en matière de communication est forcément bénéfique pour l'entreprise.

H/ Les services extérieurs

La ligne est en économie par rapport au budget prévisionnel, notamment en ce qui concerne les postes "téléphone fixe", "transports et coursiers" et "frais postaux".

I/ Les personnels extérieurs et intérimaires

La ligne est en légère augmentation par rapport à la situation d'il y a un an, mais il faut prendre en compte le fait que ces sollicitations d'extérieurs sont souvent sur des postes vacants, donc déjà budgétés et ne générant pas de dépassement.

3) En conclusion...

Concernant cette situation budgétaire, la commission retient que l'actualité a été riche en PAE et opérations spéciales : notamment avec le centenaire de 14/18 (avec les grosses opérations à Verdun et dans la Somme), mais aussi le développement des EDR. À retenir aussi le travail

ambitieux sur le plan numérique, avec notamment le site Web 14/18. En l'état, le budget est bien dimensionné par rapport à l'activité.

4) Et demain ?

Les nouvelles directions disposeront d'une autonomie financière, et compteront parmi leurs effectifs un responsable financier, qui assurera avec le directeur régional le pilotage du budget. Il réalisera les reporting, et participera aux comités de direction de la direction régionale

En revanche, le back office restera mutualisé. Les actuels directeurs financiers des pôles seront en quelque sorte "directeurs référents" : en plus d'être les financiers d'une direction régionale, ils coordonneront et animeront les activités de contrôle de gestion par exemple pour la production des tableaux de bord des 3 directions régionales, ils s'assureront de l'harmonisation et de la fiabilité de l'information financière, superviseront la tenue de la comptabilité...

Les spécificités actuelles resteront en place. Par exemple, au niveau des frais de mission, ceux de Nancy et Reims continueront à être traités à Lille. L'activité "comptabilité des régions" restera dans le giron des finances, de la même façon qu'aujourd'hui. Les équipes comptables seront rattachées au responsable administratif et comptable de l'ex pôle qui lui-même continuera à être rattaché hiérarchiquement au directeur financier référent. L'organisation du travail restera sensiblement la même : le travail et l'analyse ne vont pas changer.

Au-delà de l'aspect reporting et participation aux comités de direction, l'autre évolution sera un volume plus important de refacturations à effectuer entre régions (qui n'ont pas lieu aujourd'hui lorsqu'il s'agit de sites au sein d'un même pôle).

La commission est revenue *sur l'activité "contrôle de gestion", et notamment sur le poste vacant de Nancy*. La directrice financière confirme le positionnement de ce poste à Dijon : elle l'explique par la présence, déjà à Dijon, de la responsable du contrôle de gestion. Celle-ci continuera à produire les tableaux de bord pour l'ensemble du nord-est (donc pour les trois futures directions régionales). Et il a été jugé préférable que cette personne puisse être assistée dans sa mission. Clairement, il ne s'agit donc pas d'un poste pour la Bourgogne seule mais bien pour l'ensemble des directions.

Le passage à la nouvelle organisation va nécessiter aussi la création de nouveaux comptes analytiques : Grand Est, Hauts de France, et Bourgogne Franche-Comté. En revanche, les codes analytiques actuels, dans les antennes, ne changeront pas. Ils seront rattachés aux nouvelles directions. Seuls ceux à l'échelle de la direction du pôle ne seront plus utilisés.

**Pour la commission,
Le président**

Bruno DEMANGE



Compte rendu **de la commission Emploi et Formation** **du 14 septembre 2016**

Présents : Carole Herbin, Muriel Bessard, Véronique Marchand, Laurence Carpentier, William Maunier, Arnaud Wust, Catherine Schulbaum et Didier Walter en visioconférence.

Pour la direction : Catherine Bayol, Directrice des Ressources Humaines et Nadine Mougel, Directrice Financière.

BILAN DE L'EMPLOI AU 30 JUIN 2016 POLE NE

Les membres de la commission ont reçu le bilan de l'emploi au 30/06/2016 ainsi que le fonctionnigramme au 01/07/2016. Cependant, il y a eu beaucoup de mouvements depuis ces dates, la direction nous a donc transmis le maximum d'information pour refléter au mieux la situation de l'emploi au 14 septembre.

Entre le 30/06/2015 et le 30/06/2016 le pôle Nord-est a perdu 24.2 ETP.

La direction nous explique que la fin du PDV a diminué de 6,2 les ETP. Il y a également un nombre important de postes vacants dans l'encadrement. Ces postes sont très peu remplacés et quand ils le sont c'est bien souvent avec des cadres appartenant au pôle NE, ce qui n'influence donc pas le volume global des ETP. Autre raison de la diminution des ETP est la baisse des arrêts maladie de 800 jours, il s'agit le plus souvent de longues maladies mais nous avons constaté une augmentation des absences courtes signe souvent d'un malaise social. Les membres de la commission pointent du doigt le manque de remplacement des salariés en arrêt maladie ce qui génère un surcroît de travail pour les salariés en poste puisque la charge de travail est constamment répartie.

Turn over :

On remarque que le nombre d'entrées dans le pôle (12) reste supérieur au nombre de sorties (10). Cependant, c'est le recrutement journalistes qui prime toujours. 9 départs PTA 1 départ Journalistes, 4 recrutements PTA pour 8 recrutements journalistes.

La majorité des arrivées est constituée de transformation de CDD en CDI (10 sur 12).

Heures supplémentaires :

On note une baisse des heures supplémentaires chez les permanents de plus de 53% mais une augmentation chez les non permanents de 53%.

S'agissant des non permanents un certain nombre d'heures supplémentaires a été effectué par des journalistes qui n'étant pas au forfait jour et qui cumulent des HS entre 35 et 39h. Les heures supplémentaires sont également effectuées dans certaines antennes suite à des vacances de postes.

FONCTIONNOGRAMMES

Direction Nord-est :

Un poste vacant à Nancy de gestionnaire d'antenne : le poste a été publié les candidatures relèvent toutes de la reconversion. Une étude a été faite par la direction en proposant une découverte du poste par les candidats, suite à laquelle une candidature, celle de Sophie Bartholmé, a été retenue. Suite à un parcours de formation et après validation des acquis par sa hiérarchie, la candidate sera confirmée sur le poste.

Antenne d'Alsace :

- Redéploiement du poste vacant à la direction du pôle au service IMG/HSE pour créer un poste IMG à Strasbourg.
- 2 postes d'OPS vacants : un poste avait été temporairement pourvu par Joé Gutleben parti entre temps à Besançon. Un des deux postes est déjà publié.
- Le poste d'adjoint au chef de centre a été pourvu par Olivier Robert, au 01/09, qui libère de ce fait un poste de responsable de régie qui a été publié.
- Rupture conventionnelle de Roland Dinkel, journaliste rédacteur. Cependant il n'y a pas de poste vacant de journaliste en Alsace mais un poste reste en surnombre lié aux requalifications.
- Publication d'un poste de rédacteur en chef adjoint suite au départ de John Reichenbach à Amiens comme rédacteur en chef.
- Deux postes OPV pourvus : Thierry Bertin et Philippe Drouot.
- Un poste de monteur libéré au 01/09 a été publié le 01/09.
- Un poste d'éditeur web est publié au COCA.
- Un poste de chargée de gestion administrative au Comité d'Etablissement est publié

Antenne de Bourgogne :

- 3 postes de journalistes pourvus
 - Cécile Claveaux, partie depuis fin et qui sera remplacée par Anthony Borlot
 - Tania Gomes à Nevers
 - Dalila Iberrakene suite à une reconversion
- Pauline Ringenbach partie à la chaîne info son poste est publié depuis.
- Marie-Thérèse Schneider, maquilleuse est partie également à la chaîne info, son poste est vacant au 01/09/2016.
- Recrutement d'un monteur Eric Vial au 12/09.
- Sandrine Castre est recrutée au poste de scripte libéré par Dalila Iberrakene.
- Un deuxième poste en reconversion, celui de vidéo occupé par Jean-Renaud Gacon qui libère le poste d'électro. La direction est en cours de réflexion sur son comblement.
- Un poste est vacant aux moyens généraux suite au départ à la retraite de Daniel Bacquet au 30/01/2016.
- Départ de Ludovic Cologon à Besançon en tant que chef de centre remplacé par Francis Blaineau qui vient de Strasbourg, au 01/09.
- Suite au départ de Catherine Combres à Nancy, c'est Chantal Marmet, cadre de production à Dijon, qui reprend l'essentiel de ses activités.

Antenne de Champagne-Ardenne :

- Un poste d'éditeur web est publié au COCA : recrutement d'Amandine Caniard suite à son contrat d'alternance.

- Publication d'un poste d'OPS. Le deuxième qui avait été pourvu se retrouve de nouveau vacant suite à la rétractation d'un candidat.
- Départ à la retraite, au 30/06, de Martine Planchon, secrétaire à l'unité administrative.
- Deux journalistes sont partis à la chaîne Info : Eléonore Autissier et Mathieu Rappiez. Yves Biron, JRI libère un poste suite à son départ à la retraite, le 31/08.
- Tous les postes vacants de journalistes ont été publiés.
- Publication d'un poste de monteur suite au départ au 01/09 d'Hervé Calmon.
- Publication d'un poste de chef de centre suite à la mutation de Laurent Lemaire à Paris.

Antenne de Franche-Comté :

- Départ d'Eric Brochard à l'encadrement technique et recrutement de Marie-Laure Tuallion suite à une mobilité de Toulouse.
- Nomination de Fabrice Cagnin au poste de rédacteur en chef.
- Deux postes de journaliste redéployés de la rédaction pour la création d'une BIP à Pontarlier.
- Nomination de Flora Conche au poste de scripte.

Antenne de Lorraine :

- Comblement du poste de rédacteur en chef adjoint par Matthieu Mercier.
- Recrutement de Barbara Branellec au poste de scripte.
- Suite au départ de Carole Fournier à Strasbourg, création par redéploiement d'un poste de documentaliste vacant, d'un poste de journaliste qui permettrait d'accroître le potentiel disponible pour contribuer aux activités du web.
- Comblement du poste d'organisateur d'activités par Catherine Combres.
- Sébastien Rock a été recruté comme JRI et Christophe Gomond a obtenu une mobilité comme journaliste rédacteur à Sarreguemines.
- Tous les postes de journalistes vacants ont été publiés.
- Recrutement de Mustapha Mohammad en tant que JRI.
- Matthieu Morel muté à Dijon comme rédacteur en chef adjoint.
- Jean-Philippe Tranvouez a été nommé adjoint à la locale de Bourges.
- Le poste de journaliste rédacteur à Bar le Duc vient d'être publié.
- Le poste vacant à l'encadrement technique a été pourvu suite à la promotion d'Alexandre Ledoux Petit. Le poste de vidéo a été publié pour le remplacer.
- Il y a toujours un poste vacant chez les OPS, ce qui affecte l'organisation du travail notamment les week-ends, ils sont 4 à travailler le week-end sur un effectif de 7.
- Il y a toujours le poste aux moyens généraux vacant ainsi que le poste d'éditeur web.

Antenne du Nord-Pas-de-Calais :

- Malik Belleili rédacteur en chef est muté à la chaîne info, le poste a été comblé par Antoine Armand suite à une mobilité d'Amiens.
- Sur les deux postes vacants à Boulogne un seul est comblé par Loïc Beunaiche, le deuxième reste vacant en attendant la réflexion sur Info 3.0
- Suppression d'un poste au Marketing et communication de proximité ce poste a été redéployé pour créer un poste de journaliste à Amiens.
- Recrutement d'Amandine Maquet en tant que monteur.
- Un poste de vidéo est comblé avec la mutation de Charles Auvray
- Un poste de vidéo gelé jusqu'à ce jour est en cours de réflexion.
- Un poste d'OPS publié toujours en attente de recrutement.

Antenne de Picardie :

- Comblement du poste de rédacteur en chef suite au départ d'Antoine Armand à Lille, mobilité de John Reichenbach de Strasbourg.
- Suite au départ de Florent Loiseau, son poste de journaliste a été transformé en poste de rédacteur en chef adjoint publié à ce jour. Ce poste, en surnombre, pourrait redevenir un poste de rédacteur à la vacance du poste.
- Création d'un nouveau poste de journaliste suite au redéploiement d'un poste au service communisation & marketing de Lille.
- Départ de Mathieu Chouvellon qui libère un poste de journaliste rédacteur.
- Départ d'André Boutillier, chef de centre adjoint remplacé par Thierry Papin qui libère un poste à l'encadrement technique publié à ce jour.
- Le second vacant à l'encadrement technique a été pourvu par David Aucouturier au 01/08.
- Un poste d'OPS est publié.
- Départ de Danièle Deroubaix en retraite : quid de son poste avec la réorganisation ?
- Il y a toujours un poste d'éditeur web vacant sur lequel il y a un contrat d'alternance jusqu'au 31/08/2017.
- Un poste de vidéo a été publié suite au départ de Philippe Degalle à la chaîne info.

Point sur les dossiers laissés en souffrance à la fin du PDV :

-La direction nous informe que toutes les personnes concernées ont été reçues. Peu ont maintenu leur souhait de quitter l'entreprise dans d'autres conditions, jugées insatisfaisantes par rapport à celles du PDV.

Départs à la chaîne info :

10 salariés ont été sélectionnés dans le pôle Nord-est par la direction de Franceinfo.

Sur ces 10 personnes, 9 sont restées à la chaîne info.

Nous comptons 6 collaborateurs à l'information :

- Coordinatrice de programmation : Laëticia Lebresec (Nancy)
- Responsable d'édition : Eléonore Autissier (Reims)
- Journalistes spécialisés : Frédérique Henaut (Lille), Pauline Ringenbach (Dijon), Mathieu Rappez (Reims)
- Rédacteur en chef news : Malik Belleili (Lille)

On comptait 4 candidatures retenues PTA mais un candidat n'a pas donné suite à sa période d'essai et est revenu sur son poste à Besançon.

- Cadre technique de réalisation : Philippe Degalle (Amiens)
- Monteuse : Fabienne Labigne (Amiens)
- Chef maquilleuse : Marie-Thérèse Schneider (Dijon)

Pour les journalistes la mutation est immédiate, ils seront donc tous remplacés dans leur antenne d'origine.

Par contre pour les PTA il y a une période probatoire de 3 mois renouvelable.

Tous les postes partis à la chaîne info ne seront pas systématiquement comblés étant entendu que la création de la chaîne info se fera aussi par un redéploiement de postes sachant que les régions devront être contributrices en terme d'ETP.

Laurence Carpentier

Présidente de la commission emploi/formation



Compte rendu **de la commission Emploi et Formation** **du 7 septembre 2016**

***Présents** : Carole Herbin, Véronique Marchand, William Maunier, Laurence Carpentier, Arnaud Wust
Pour la direction : Claire Joumier, Responsable Formation et Compétences*

Bilan semestriel du plan de formation au 30/06/2016

Le plan de formation réalisé hors CPF (compte personnel de formation) au 30 juin est de 43,4% pour un montant de 157 637 €. Pour rappel, le budget total 2016 est de 356 618€.

La formation DOIR ou « La caravane de l'info » a utilisé pour les 6 premiers mois 15 525€ pour une session à Amiens mais les 6 autres étant engagées cette formation utilisera 66% du budget du pôle soit 108675 € sur un budget de 164 286 € du plan de formation 2016.

Le budget engagé plus le budget réalisé vont provoquer un déficit budgétaire de 35 240.25€ qui sera pris en charge par la direction parisienne.

Devant ce marasme financier, seules les formations DOIR pour les journalistes et ARGOS pour les gestionnaires d'antenne sont maintenues ainsi que les formations période de professionnalisation (qui n'amputent pas le budget formation de FTV). Les autres formations du plan non réalisées à la fin avril ont été annulées.

Reconversion :

3 demandes de reconversion, une par grande région, ont été réalisées ou engagées au titre de 2016.

Une reconversion en électricien/électro, une de JRI et une de vidéo.

Il faut rappeler que la reconversion est une formation certifiante ou diplômante avec un poste à la clé.

Pour les membres de la commission, le problème avec les reconversions est que la liste des postes pouvant faire l'objet d'une reconversion n'est pas diffusée à l'ensemble des personnels du pôle.

Le problème est lié aussi au fait que tous les postes ne font pas l'objet d'une publication en COCA.

La RFC a bien expliqué à ce sujet que les reconversions passées, en cours ou futures émanaient d'une demande récurrente des collaborateurs concernés. Ces demandes doivent être réalisées jusqu'en 2016 via les entretiens annuels et depuis cette année via les entretiens professionnels, puis validés par une décision RH.

Les postes concernés ne seront pas ouverts à une publication puisque répondant à des souhaits individuels.

Conclusion :

Du jamais vu : c'est la première année que l'on constate un tel changement entre les formations prévues et celles que le plan de formation du pôle doit supporter cette année.

La DRH du pôle a été amenée à faire des arbitrages sur les formations à ajourner suite aux changements d'orientation de la direction du réseau France 3 en mettant à l'arrêt les demande de formation à compter du 30 avril et ce pour pallier aux formations notamment la formation Doir ou « Caravane de l'info ».qui impactent lourdement le budget du pôle en 2016.

Comment réaliser son projet de plan lorsque le central impose des formations non prévues et coûteuses qui relèvent pourtant de la stratégie globale de l'entreprise ?

Comment justifier auprès des salariés l'annulation d'une formation pourtant acceptée en début d'année ?

Les membres de la commission sont très inquiets quant à l'avenir de la formation en régions et de ses besoins spécifiques notamment en développement des compétences.

Les membres de la commission préconisent donc un avis négatif.

Orientations de la formation 2017

Budget prévisionnel 2017 sera le budget 2016 moins 10%, normalement, donc un petit 150 000€.

Les entretiens professionnels sont réalisés à ce jour à 87%.

[Le plan de formation prévisionnel 2017 devant être construit à partir de début octobre, les salariés qui n'auraient pas encore eu leur entretien individuel, peuvent entrer leur\(s\) demande\(s\) de formation dans mon kiosque en suivant le chemin suivant :](#)

Développement personnel

*Mes formations

*Mes demandes

Le salarié ne peut entrer que 2 demandes maximum.

Au central :

Les formations DOIR ou « caravane de l'info », les formations élections présidentielles et législatives, les formations « culture numérique » et la poursuite des formations Imédia seront prises en charge par le central en 2017.

Une Offre de formation pour les comptables importantes : Ulysse, Système informatique pour les achats, outil de dématérialisation des factures, maîtrise de la clôture des comptes expliquent la baisse du budget formation en régions

Deux formations sont à l'étude suite à l'impact du numérique sur les métiers d'assistante et de documentaliste :

- Coursus Assistante 2.0
- Documentaliste 2.0

Orientations de la formation pluriannuelle 2017-2019

Face aux enjeux technologiques, éditoriaux et économiques, les ressources humaines vont jouer un grand rôle dans l'évolution professionnelle des salariés qui devront suivre le développement numérique et l'évolution des métiers.

Les futures négociations pour créer un outil de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sont attendues avec impatience.

Trois axes de développement

Formation lies aux Programmes :

- Création de nouveaux contenus innovants en terme de programme
- Formation en e-learning d'anglais pour renforcer la stratégie internationale du groupe
- Création d'un nouveau cursus des éditeurs numériques (Pluzz, SVOD)
- D'ici 2019 il y aurait 12 à 15 postes de chargés de production à pourvoir donc en 2017 un cursus chargé de production va être mis en place, animé par FTV université avec une participation de l'INA.

Proposer une offre d'information :

- Formations aux nouvelles écritures et au process de fabrication DALET pour les collaborateurs de Franceinfo entre autres
- Enrichir le cursus initial des journalistes par des compétences complémentaires
- Nouvelles pratiques des réseaux sociaux et journalistes multimédias
- Elections présidentielles et législatives
- DOIR pour le réseau France 3

La gestion d'entreprise dans sa globalité :

- Renforcement du projet management et de la valorisation du savoir-faire notamment à travers les FORS.
- Le numérique pour tous, des formations à la culture du numérique seront proposées à l'ensemble des collaborateurs.
- Optimisation de la gestion et de la performance administrative au travers de la formation à des logiciels déployés et plus performants : Planif, Ulysse V2
- Formation à la réforme du droit social, aux entretiens RH, à la paie.
- Accompagnement de l'entreprise par les Ressources humaines au travers de la formation et de la GPEC :
Diversité et non-discrimination, diversité générationnelle, carrière au féminin, management de la diversité...

Conclusion :

Un projet de formation sur 3 ans ambitieux. Mais quand on voit le plan de formation en régions diminuer comme peau de chagrin chaque année, pas sûr que France Télévisions ait les moyens de ses ambitions.

De plus, nous ne trouvons aucune trace dans ce document sur les orientations stratégiques d'un budget « accompagnement au bénéfice des collaborateurs impactés par la réforme ».

Les membres de la commission préconisent donc un avis négatif.